

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat
compétente en matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception

30 Juin 2014

Dossier complet le

30 juin 2014

N° d'enregistrement

F0764690440

1. Intitulé du projet

Projet d'installation d'une microcentrale hydroélectrique au niveau du site industriel de la gare d'Aubazine

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

EAU DE CORREZE

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

Emmanuel MACQUERON

RCS / SIRET

799 839 691

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n° 1

3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
Energie Rubrique 25 : Installation d'une puissance maximale brute totale inférieure à 500kW (sauf modification d'ouvrages existants en lien avec la sécurité ou modifiant la puissance dans la limite de 20% de la puissance initiale, ainsi que des demandes de changement de titulaire, des changements de destination de l'énergie ou des avenants ne modifiant pas la consistance ou le mode de fonctionnement des ouvrages).	Installation d'une micro-centrale hydroélectrique d'une puissance maximale de 330 kW

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet

Le projet consiste à implanter une petite centrale hydroélectrique au niveau d'un site industriel désaffecté sur les communes de Dampniat et de Saint-Hilaire Peyroux.

A ce niveau, il existe sur la rivière la Corrèze un seuil en amont de la confluence avec la Roanne, au droit de l'ancien site industriel Smurfit Kappa. La digue existe depuis au moins 1890. Elle a servi à plusieurs fonctions dont la dernière était une turbine productrice d'électricité installée en rive droite (moulin) et une autre en rive gauche pour alimenter la papeterie en énergie électrique. Celle en rive droite a été entièrement rasée.

Le projet actuel prévoit l'implantation de 2 turbine Kaplan à axe incliné (configuration de type siphon) en rive gauche et en aval du barrage, au niveau du canal de restitution existant. Elle se situera à l'emplacement de l'ancienne turbine sous le bâtiment de l'ancienne papeterie.

Cf cartographie *Plan projet* en annexe.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de réhabiliter une petite centrale hydroélectrique située sur un ancien site industriel désaffecté en cours de réaménagement.

La turbine sera adaptée aux basses chutes et aux variations de flux de la rivière. Le but est de produire de l'énergie renouvelable en minimisant au maximum l'impact sur l'environnement et en profitant des équipements présents.

L'installation de ce type de turbine s'adapte à des ouvrages existants et en améliore l'efficacité.

D'autre part, la Kaplan est une turbine qui permet le moins d'impact sur son environnement naturel, d'autant plus que des

aménagements pour la dévalaison piscicole seront mis en place et que la passe à poisson existante sera remise en conformité.

L'aménagement sera « ichtyocompatible » ; caractéristique indispensable en cours d'eau classé en liste 1 et 2 au titre de l'article L.214-17 du code de l'environnement.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet consiste à la mise en place d'une microcentrale hydroélectrique et les aménagements évitant tous impacts sur les poissons migrateurs. Ainsi 3 types d'aménagements sont prévus :

- Rénovation de la passe à poisson existante en rive droite de la Corrèze.
Afin de mettre la passe à poisson aux normes : 150W/m^3 et 25 cm de chute entre 2 bassins ; 2 bassins seront ajoutés.
D'autre part pour maintenir l'attractivité de la passe à poisson existante et éviter le court-circuit du cours principal de la Corrèze par rapport au chenal de fuite, une brèche de 20 m sera faite dans le mur du canal de restitution.
- Aménagement d'une prise d'eau « ichtyocompatible » (solutions techniques pour empêcher les poissons de passer dans la turbine et/ou les prises d'eau et les guider sans dommage vers l'exutoire aval en contournant l'aménagement).
 - Plan grille en inclinaison à 26° , écartement entre chaque barreaux de 20 mm, débit $\sim 800\text{ l/s}$ (5% débit nominal).
 - Goulotte de dévalaison avec 2 exutoires et restitution dans au moins 1 m d'eau,
- Mise en place de 2 turbines Kaplan à axe incliné :
 - Hauteur de chute nominale : 2,40 m,
 - Débit équipement : $8,65\text{ m}^3/\text{s}$ par turbine,
 - Le débit turbinable pour chaque turbine est variable en fonction du débit disponible et varie de 40% à 100% du débit nominal,
 - Puissance max : $2 \times 165\text{ kW} = 330\text{ kW}$,
 - Basse vitesse de rotation $\sim 150\text{tr/min}$,
 - 2 turbines Kaplan à axe incliné,
 - Diamètre des roues de 2m,
 - Construction du local des armoires de contrôle hors d'eau, à l'intérieur du bâtiment existant.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

En phase d'exploitation le projet produira de l'énergie électrique ; l'estimation est faite à $1\,125\,000\text{ kWh/an}$, pour une recette brute annuelle de $135\text{ k€}/\text{an}$.

Le Maître d'Ouvrage assurera l'entretien régulier des différents équipements.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation au titre de la loi sur l'eau, articles L. 210-1 à L.214-16 et articles L.214-71 à L.214-85 du code de l'Environnement.

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Réhabilitation d'une pico-centrale hydroélectrique

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Diamètre des roues de la turbine :	2.00 m x 2 turbines
Diamètre de la turbine :	2.70 m
Hauteur de chute nominale :	2.40 m
Puissance moyenne :	280 kWatts

4.6 Localisation du projet**Adresse et commune(s)
d'implantation**

Gare d'Aubazine St-Hilaire
Commune de Dampniat 19360

Coordonnées aéroaraphiques¹

Long. 45° 10 ' 50 .59°N Lat. _1 ° 38' 21.52°E _

Pour les rubriques 5 a). 6 b) et d). 8 . 10 . 18 . 28 a) et b). 32 ; 41 et 42 :

Point de départ :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Point d'arrivée :

Long. _ ° _ ' _ " _ Lat. _ ° _ ' _ " _

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☒ Non ☐

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui ☐ Non ☒

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui ☐ Non ☒

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Actuellement le site est un site industriel désaffecté, de l'ancienne papeterie Smurfit Kappa

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui ☒ Non ☐

Si oui, intitulé et date d'approbation : Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

La commune de Dampniat dispose d'une carte communale de juin 2005. Le site d'étude se situe en zone CA, c'est-à-dire en secteur de développement urbain incompatible avec l'habitat. Aucune dispositions de ce zonage ne sont contraires à la mise en place d'une microcentrale hydroélectrique.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☒

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, et	☐	☒	
Faunistique floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☒	☐	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	Le site se trouve en limite sud de la RD1089 classée en catégorie 3 pour le bruit

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?		X	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?		X	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	X		Le site est en zone rouge du PPR Inondation de la Corrèze amont
dans un site ou sur des sols pollués ?		X	
dans une zone de répartition des eaux ?	X		
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?			Sans enjeu – le projet n'aura pas d'impact sur les nappes souterraines
dans un site inscrit ou classé ?		X	Le site classé le plus proche : Puy de Pauliac (sommet), se trouve à plus de 2,5 km à l'est de la zone d'étude
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?		X	Le site Natura 2000 le plus proche, est la ZSC de la vallée de la Montane vers Gimel. Ce site se trouve à plus de 16 km au nord-est de la zone d'étude.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?		X	Le monument historique le plus proche est l'église de Dampniat et se trouve à environ 1,5 km au sud-ouest de la zone d'étude.

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines	de l'environnement :	Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications	☐	☒	
	prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet aura un impact négligeable sur les poissons puisque l'aménagement prévoit un plan grille de dévalaison et que les fonctionnalités de la passe à poisson existante seront améliorées. Ainsi, les poissons ne transiteront pas par les turbines et leur migration sera respectée.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	L'aménagement aura un impact négligeable sur les habitats naturels puisqu'il n'impactera pas la ripisylve.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?		X	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?		X	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	X		Le site est en zone rouge du PPR Inondation de la Corrèze amont L'ouvrage n'aura pas d'impact sur le risque inondation puisque la rotation et l'ouverture des pales de la turbine s'adapte au débit de la rivière. Ainsi, en cas de crue, les kaplan n'auront pas d'impact sur les écoulements et le niveau de l'eau.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?		X	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?		X	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?		X	Potentiellement pendant la période de travaux. En phase d'exploitation, les caractéristiques des Kaplan permettent d'éviter ces nuisances
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?		X	
	Engendre-t-il des odeurs ?		X	Potentiellement pendant la période de travaux.
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?		X	
	Engendre-t-il des vibrations ?		X	Potentiellement pendant la période de travaux. En phase d'exploitation, les caractéristiques des turbines Kaplan permettent d'éviter ces nuisances
	Est-il concerné par des vibrations ?		X	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?		X	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?		X	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?		X	
			X	
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?		X	
	Si oui, dans quel milieu ?			
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?		X	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?		X	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?		X	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les enjeux et les impacts pour ce type de centrale hydroélectrique sont très réduits et sont spécifiques au compartiment aquatique.

La centrale hydroélectrique a une faible puissance (inférieure à 500kW) et le débit sera turbiné au fil de l'eau. Les mesures liées à la passe à poisson, à la goulotte de dévalaison, à la grille et à l'effondrement du mur le long du canal de fuite, permettront de respecter au mieux le milieu piscicole.

La notice d'impact paraît être un élément d'analyse environnemental satisfaisant pour ce projet.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Plan de Situation Photographies de la zone d'implantation Plan du Projet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

X

Fait à

Nîmes

le

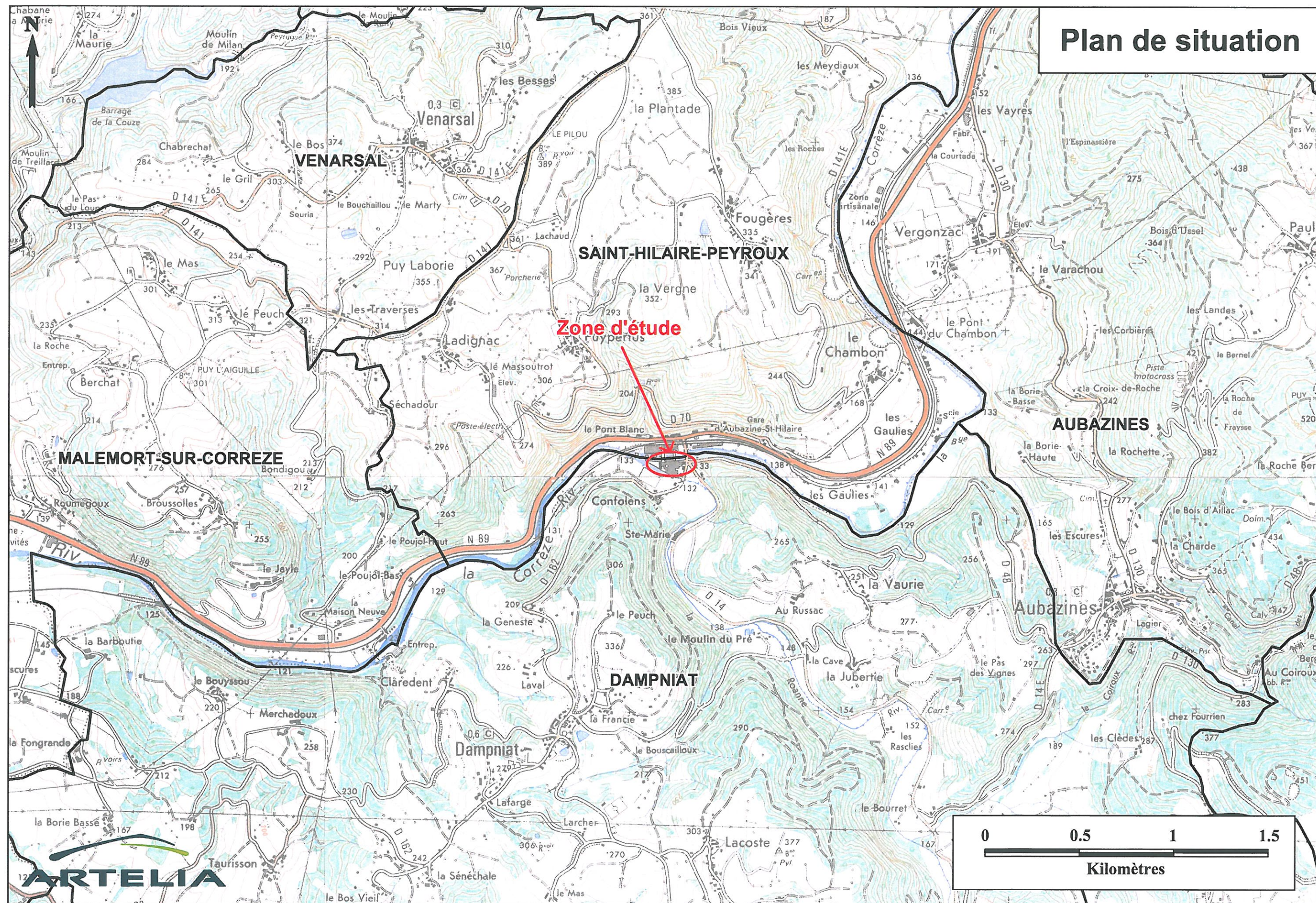
26/06/2014

Signature

P/2 François TRABACCO .



Plan de situation





Photographies de la zone d'implantation

